

## Annexe 1 : BO n° 25 du 22 juin 2006

### ANNÉE SCOLAIRE 2007-2008

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
<b>Rentrée des enseignants (*)</b>	<b>Lundi 3 septembre 2007</b>		
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	<b>Mardi 4 septembre 2007</b>		
<b>Toussaint</b>	<b>Samedi 27 octobre 2007 Jeudi 8 novembre 2007</b>		
<b>Noël</b>	<b>Samedi 22 décembre 2007 Lundi 7 janvier 2008</b>		
<b>Hiver</b>	<b>Samedi 16 février 2008 Lundi 3 mars 2008</b>	<b>Samedi 9 février 2008 Lundi 25 février 2008</b>	<b>Samedi 23 février 2008 Lundi 10 mars 2008</b>
<b>Printemps</b>	<b>Samedi 12 avril 2008 Lundi 28 avril 2008</b>	<b>Samedi 5 avril 2008 Lundi 21 avril 2008</b>	<b>Samedi 19 avril 2008 Lundi 5 mai 2008</b>
<b>Début des vacances d'été (**)</b>	<b>Jeudi 3 juillet 2008</b>		
<i>(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée. (**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</i>			

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi après les cours et la rentrée le jeudi.

## Annexe 2 : BO n° 25 du 22 juin 2006

### ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
<b>Rentrée des enseignants (*)</b>	<b>Lundi 1er septembre 2008</b>		
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	<b>Mardi 2 septembre 2008</b>		
<b>Toussaint</b>	<b>Samedi 25 octobre 2008 Jeudi 6 novembre 2008</b>		
<b>Noël</b>	<b>Samedi 20 décembre 2008 Lundi 5 janvier 2009</b>		
<b>Hiver</b>	<b>Samedi 7 février 2009 Lundi 23 février 2009</b>	<b>Samedi 21 février 2009 Lundi 9 mars 2009</b>	<b>Samedi 14 février 2009 Lundi 2 mars 2009</b>
<b>Printemps</b>	<b>Samedi 4 avril 2009 Lundi 20 avril 2009</b>	<b>Samedi 18 avril 2009 Lundi 4 mai 2009</b>	<b>Samedi 11 avril 2009 Lundi 27 avril 2009</b>
<b>Début des vacances d'été (**)</b>	<b>Jeudi 2 juillet 2009</b>		

(\*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(\*\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi après les cours et la rentrée le jeudi.

## Annexe 3 : BO n° 25 du 22 juin 2006

### ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
<b>Rentrée des enseignants (*)</b>	<b>Mardi 1er septembre 2009</b>		
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	<b>Mercredi 2 septembre 2009</b>		
<b>Toussaint</b>	<b>Samedi 24 octobre 2009 Jeudi 5 novembre 2009</b>		
<b>Noël</b>	<b>Samedi 19 décembre 2009 Lundi 4 janvier 2010</b>		
<b>Hiver</b>	<b>Samedi 13 février 2010 Lundi 1er mars 2010</b>	<b>Samedi 6 février 2010 Lundi 22 février 2010</b>	<b>Samedi 20 février 2010 Lundi 8 mars 2010</b>
<b>Printemps</b>	<b>Samedi 10 avril 2010 Lundi 26 avril 2010</b>	<b>Samedi 3 avril 2010 Lundi 19 avril 2010</b>	<b>Samedi 17 avril 2010 Lundi 3 mai 2010</b>
<b>Début des vacances d'été (**)</b>	<b>Vendredi 2 juillet 2010</b>		
<i>(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée. (**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</i>			

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Lorsque les vacances débutent un mercredi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi après les cours et la rentrée le jeudi.